



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 351

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la nécessité d'endiguer les importations de sacs (sortie de caisse, poubelle...) en polyéthylène haute densité en provenance des pays du Sud-Est asiatique. En effet, en 1992, 23 696 tonnes ont été importées, soit plus de 40 p. 100 par rapport aux importations de 1991 (16 825 tonnes), le marché français total du polyéthylène haute densité étant évalué à 55 000 tonnes, ces importations du Sud-Est asiatique représentant 42 p. 100. Malgré des efforts considérables de modernisation, de recherche et de productivité qu'ont accomplis les entreprises de ce secteur, les usines ne pourront plus suivre et donc seront condamnées à la fermeture. C'est pourquoi il lui demande de prendre des dispositions pour mettre fin à ce détournement systématique des règles du commerce international et de rétablir des conditions de concurrence loyale.

Texte de la réponse

Le secteur industriel de la production de « sacs sortie de caisse », localisé pour une bonne part en Haute-Loire a en effet été confronté au cours de ces dernières années à une augmentation forte des importations de ce type de produit en provenance de pays d'Asie du Sud-Est. La progression des importations en tonnes a été de 40 p. 100 de 1991 à 1992. Les prix des produits importés étaient jusqu'au printemps de l'année 1994 très inférieurs à ceux pratiqués par les producteurs français. Les prix de vente anormalement bas de ces produits s'expliquaient par un moindre coût de production dû tant aux salaires qu'aux matières premières. Afin de porter remède à cette situation, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures dans le cadre du règlement communautaire du système de préférences généralisées qui ont conduit au rétablissement du tarif douanier commun pour la Thaïlande, la Malaisie, la Chine et l'Indonésie. Après avoir envisagé un temps la mesure de sauvegarde, la profession française du film plastique, en concertation avec les autres professions européennes, examine actuellement l'opportunité d'une procédure « anti-dumping » à engager auprès de la Commission européenne. Il convient cependant de signaler que les importations de sacs sortie de caisse en provenance d'Asie du Sud-Est se sont stabilisées en 1993 par rapport à 1992 - à l'exception notable de la Chine, il est vrai. La plupart des prix des sacs en provenance d'Asie sont remontés à un seuil jugé « raisonnable » par un certain nombre d'industriels de telle sorte qu'une mesure de protection commerciale semble moins nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 351

Rubrique : Emballage

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1254

Réponse publiée le : 20 juin 1994, page 3161